

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/11/2021

Reçu en préfecture le 12/11/2021

Affiché le 12/11/2021

Berger
Levrault

ID: 073-217303296-20211112-2021_055-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

N° 2021-055

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	12

Pour : 14 (dont 2
pouvoirs)
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCAZION
04/11/2021

DATE D'AFFICHAGE
04/11/2021

OBJET
de la
DELIBERATION

**Tarifs des concessions
funéraires au 1^{er} janvier
2022 et adoption du
nouveau règlement
intérieur**

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture

Le

et Publication ou
Notification

Le

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

Séance du 08 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Jacques CONVERT, Anne CHERPIN, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Cédric POTHIER, Carmela SICOLI, Sébastien THERME

Absents : Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO, Jean-Claude POUILLILIAN, Nadia PULLI, Isabelle TETAZ

POUVOIRS : MME TETAZ DONNE PROCURATION A MME BERNON
MME DEVEZE DONNE PROCURATION A M. THERME

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment des articles L2223-13 et suivants,

Vu les lois et règlements concernant le régime de concessions dans le cimetière,

Vu la délibération du 29 mars 2002,

Vu l'avis de la commission finances du 05 octobre 2021,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer les tarifs des concessions funéraires,

Considérant que ces tarifs sont relatifs à des concessions de cases de colombarium, de cavurnes, et de terrains de 2m2,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de fixer les tarifs comme suit :

TARIFS 2021

	Acquisition	Renouvellement
PLEINE TERRE		
CONCESSION 15 ANS (2m2)	150€	150€
CONCESSION 30 ANS (2m2)	300€	300€
COLOMBARIUM		
CASE 15 ANS	385€	150€
CASE 30 ANS	650€	300€
CAVURNE		
EMPLACEMENT 15 ANS (0.70 m2)	530€	150€
EMPLACEMENT 30 ANS (0.70 m2)	720€	300€
CAVEAU		
CONCESSION 15 ANS 3 places	1800€	150€
CONCESSION 15 ANS 6 places	2300€	250€
CONCESSION 30 ANS 3 places	2100€	300€
CONCESSION 30 ANS 6 places	2600€	400€

Monsieur le maire rappelle ensuite que le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur du cimetière par délibération du 29 mars 2002,

Il est nécessaire de mettre à jour ce document notamment en ce qui concerne le colombarium, les cavurnes et les exhumations.

Ce nouveau règlement consiste à définir l'ensemble des règles permettant une utilisation paisible et harmonieuse des lieux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-7 et suivants et L 2223-1 et suivants,

Vu le Code Civil et notamment les articles 78 et suivants,

Vu la délibération du 29 mars 2002,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, la décence et le maintien du bon ordre dans le cimetière ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE le nouveau règlement intérieur du cimetière annexé à la présente délibération
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré à Voglans, le 08 novembre 2021.

**LE MAIRE,
YVES MERCIER**

